

Feuille de route du Gouvernement

Le numérique bouleverse nos vies. Il modifie profondément notre accès à la connaissance, à la culture, nos manières de communiquer, de partager, de nous déplacer. Il est porteur d'espoirs immenses pour mieux apprendre, se soigner, travailler, s'informer, participer à la vie démocratique. Il peut permettre à nos entreprises de mieux produire et mieux consommer nos ressources limitées. Il représente un levier fondamental de modernisation de l'action publique et d'aménagement du territoire.

Comme tous les changements radicaux, la révolution numérique porte aussi de nouvelles manières de vivre en société, de nouveaux risques qu'il faut intégrer. Le numérique modifie les organisations du travail et les circuits de distribution des produits, met parfois en cause l'indispensable égalité des entreprises devant l'impôt, facilite de nouvelles formes d'atteintes aux libertés et à l'ordre public. L'ambition du Gouvernement est de faire de l'essor numérique un progrès économique, social, démocratique et environnemental pour l'ensemble des Français et des territoires. Elle se fonde tout autant sur les promesses de cette technologie que sur la détermination à en combattre les risques.

Le Gouvernement a pris la pleine mesure de l'importance du numérique dès le début de son mandat : modernisation de l'action publique, investissement dans les technologies d'avenir dans le cadre du Pacte de compétitivité, refondation de l'école et de l'enseignement supérieur, lancement de l'acte II de l'exception culturelle...

Aujourd'hui, le Gouvernement présente sa feuille de route pour le numérique, autour de trois axes forts : une action résolue pour la jeunesse, une économie plus compétitive grâce au numérique, et des valeurs préservées et renforcées. Il renforcera son rôle d'initiative dans la définition d'une politique numérique européenne ambitieuse, s'intégrant dans le cadre des objectifs fixés par la "stratégie numérique pour l'Europe en 2020".

Le numérique doit être un levier de **transformation globale de la société et de l'action publique**, au-delà de la sphère technologique et économique. Cette transformation doit renforcer et renouveler notre modèle de développement et nos valeurs démocratiques.

Le numérique: une chance pour la jeunesse, qui est la priorité du quinquennat

Le Gouvernement souhaite que la jeunesse s'approprie le numérique et l'utilise pour apprendre, penser, créer et construire la société de demain.

Le Gouvernement mobilisera les moyens de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la formation pour que tous les élèves et étudiants maîtrisent progressivement tant les outils numériques que les enjeux de la révolution numérique et disposent de contenus pédagogiques interactifs.

Les pratiques pédagogiques évolueront également pour intégrer une dimension numérique, au sein de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur avec la mise en place des universités numériques, ou encore du monde de la formation continue.

Enfin, les filières conduisant aux métiers du numérique seront renforcées et soutenues, pour répondre aux besoins en emploi des entreprises du secteur. Les emplois d'avenir seront mobilisés au profit des jeunes peu ou pas qualifiés.

Le numérique : un atout pour la compétitivité de nos entreprises

La France dispose de nombreux atouts, grâce à une recherche publique de référence dans le monde, des acteurs industriels qui font le pari de l'innovation, un tissu dense de PME et d'ETI, des pôles de compétitivité qui structurent un écosystème très dynamique d'innovateurs du numérique, et des citoyens qui adoptent déjà massivement les technologies numériques. Pourtant, la part du numérique dans l'économie et sa contribution à la croissance est plus faible que chez nos principaux partenaires, et nous ne sommes pas encore parvenus, hors quelques exceptions, à faire émerger des géants français.

Nous devons être à la hauteur de l'enjeu et convertir nos atouts en facteurs de croissance, de développement et d'attractivité.

Ainsi, le Gouvernement s'engage, aux côtés des collectivités locales, pour permettre l'accès de tous au très haut débit en dix ans et investit dans plusieurs technologies stratégiques. La recherche et l'innovation dans le numérique seront soutenues par la mobilisation des programmes de financement.

Une nouvelle visibilité sera donnée aux entreprises de ce secteur avec des quartiers numériques sur tout le territoire, dont le premier sera lancé à Paris ou en proche banlieue. Nos entreprises numériques seront soutenues dans leurs démarches à l'international.

Le Gouvernement favorisera l'appropriation des outils numériques par toutes les entreprises, et notamment les PME. Le programme des investissements d'avenir et la banque publique d'investissement seront nos outils pour agir.

Enfin, nous devons offrir à notre économie les meilleures conditions de sécurité, en mettant à niveau nos infrastructures et capacités de cyberdéfense et en soutenant notre industrie de la sécurité. C'est à la fois un impératif de compétitivité et de protection des libertés.

Le numérique : un lieu pour promouvoir les valeurs fondatrices de la République

Le Gouvernement souhaite utiliser tous les moyens offerts par le numérique pour consolider et promouvoir nos valeurs fondamentales. D'abord pour tenir la promesse d'égalité : le numérique est un outil de réduction des inégalités en matière d'éducation, de santé, d'emploi, d'accès à la culture ou aux services publics.

Le Gouvernement entend répondre aux inquiétudes de nos concitoyens sur l'impact du numérique sur leurs vies privées et professionnelles et consolidera le cadre juridique pour protéger les droits et libertés fondamentales, ainsi que les données personnelles.

Le Gouvernement veut encourager l'exemplarité de l'administration, et le numérique améliorera la transparence et l'efficacité de nos institutions. Il souhaite aussi revitaliser la vie démocratique grâce aux outils numériques de participation citoyenne.

La promotion active de nos valeurs dans le monde numérique suppose la protection de notre souveraineté, notamment fiscale, et de notre sécurité, en se dotant de moyens de lutte contre la cybercriminalité.

Enfin, la France est résolue à promouvoir au niveau européen et international un espace numérique pacifié, respectueux des droits fondamentaux et au service de la croissance et du développement. Les exportations de technologies de surveillance de l'Internet seront contrôlées.

Cette feuille de route sera déclinée pour chaque ministère par un ensemble de mesures qui seront suivies tout au long du quinquennat : une réunion interministérielle s'assurera chaque année du bon avancement des mesures décidées dans le cadre de cette stratégie.

AXE 1 : FAIRE DU NUMÉRIQUE UNE CHANCE POUR LA JEUNESSE

1. Le numérique, un pilier de la refondation de l'école

Le Gouvernement entend **offrir à notre jeunesse le plein bénéfice des potentialités offertes par les outils et ressources numériques**. Cela passe par l'acquisition des savoirs et des compétences nécessaires à la maîtrise de ces outils, mais aussi par une éducation à l'information et aux médias et par l'utilisation de méthodes d'apprentissage renouvelées, tant dans le système éducatif que dans l'enseignement supérieur et la formation continue.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École, qui sera prochainement discutée au Parlement, doit permettre d'atteindre ces objectifs, avec notamment une généralisation des usages du numérique de l'école au lycée.

- ▶ Avec cette loi, le numérique fera pleinement partie du **“droit à l'éducation”** et le Gouvernement fournira dès la rentrée 2013 de nouveaux outils, contenus et services pédagogiques à destination des enseignants, élèves et parents.
- ▶ Le Gouvernement engagera aussi **la formation**, en deux ans, **de 150 000 enseignants** à l'usage pédagogique des technologies de l'information et de la communication. Un temps de formation utilisant le numérique sera inclus dans le service des professeurs des écoles.
- ▶ Pour les élèves qui veulent aller plus loin, l'**option “Informatique et Sciences du Numérique”** sera étendue, en terminale, à toutes les séries du baccalauréat de l'enseignement général et technologique, avec une expérimentation dès 2013 dans une académie pilote.

Parallèlement, le Gouvernement soutiendra les efforts des collectivités territoriales pour le raccordement des établissements scolaires en très haut débit par les réseaux d'initiative publique et encouragera la création d'une filière nationale du numérique éducatif grâce à l'aide à la recherche et au développement. En particulier, **un appel à projets doté de 10 M€** sera lancé au 2^e trimestre par le Commissariat général à l'investissement pour le développement de moyens numériques dédiés aux apprentissages fondamentaux (lecture, écriture, calcul) des élèves de l'enseignement primaire.

À l'issue du quinquennat, tous les élèves sortant du système scolaire seront familiers des outils numériques, auront reçu une éducation à l'information et aux médias et seront sensibilisés aux enjeux historiques, culturels, artistiques, économiques et sociaux induits par la mutation numérique de la société et de l'économie.

2. Construire des Universités numériques plus accessibles

Le numérique représente un levier puissant de transformation de l'enseignement supérieur et de la formation tout au long de la vie, en permettant la révolution de la pédagogie et en facilitant l'accès à tous les publics. Il est aussi un outil au service des échanges entre l'enseignement supérieur et la société ainsi que de l'attractivité internationale de la France.

- ▶ **Le projet “France Universités Numériques”** sera lancé avant l'été. Il permettra de rendre disponible en ligne une offre ambitieuse de formation et de faire évoluer la pédagogie grâce aux outils numériques. Un premier ensemble de sites territoriaux et des actions mutualisées seront soutenus dans une démarche ouverte et transparente. Une discussion a été engagée avec le Commissariat général à l'investissement et la Caisse des dépôts pour la construction d'un fonds de financement dédié.

L'objectif est qu'en 2017 un diplôme national à distance puisse être obtenu dans toutes les disciplines qui le permettent et que 20 % de l'offre de formation soit disponible sous forme numérique.

3. Valoriser et promouvoir les métiers du numérique

Le numérique peut être crédité de près d'un million d'emplois. Il représente le quart des créations nettes d'emplois au cours des 15 dernières années. Il s'agit d'emplois, généralement qualifiés, pour lesquels près d'un employeur sur deux du secteur dit rencontrer des difficultés de recrutement : les fédérations professionnelles estiment ainsi à au moins 3 000 le déficit annuel de diplômés de haut niveau pour les postes offerts par la seule filière numérique.

- ▶ La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche présentera pour la rentrée 2013 un **plan d'action coordonné pour orienter plus de jeunes vers les métiers du numérique** dont ont besoin les entreprises du secteur, en cohérence avec l'initiative européenne pour les emplois numériques. Une attention particulière sera portée à la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons dans l'accès à ces formations.
- ▶ Un **contrat d'études prospectives** sera signé en 2013 entre le Syntec numérique et le ministère du travail pour faciliter l'émergence, la reconnaissance et la préparation par la formation aux nouveaux métiers du secteur.

L'objectif est d'accroître d'au moins 3 000 jeunes par an le nombre de jeunes diplômés formés aux métiers du numérique en 2017.

Le numérique peut aussi être un débouché pour les jeunes peu ou pas qualifiés : plusieurs expériences ont montré qu'une partie de cette population était particulièrement intéressée et motivée pour accéder à certains métiers du numérique (par exemple développeur web, opérateur de numérisation, archiviste).

- ▶ Le Gouvernement mobilisera les établissements d'enseignement et les entreprises pour construire des parcours, intégrant l'enseignement, l'insertion et la dimension stratégique d'entreprises, **à destination des élèves "décrocheurs"** pour les former à certains métiers du numérique.
- ▶ **Les emplois d'avenir seront également mobilisés : 2 000 emplois d'avenir seront créés dans les Espaces Publics Numériques pour accompagner les usagers de ces espaces.** Les jeunes qui seront recrutés pourront acquérir ou développer des compétences numériques à la fois grâce à un poste de travail à temps plein sur une durée significative (1 à 3 ans) et grâce à l'accès à des formations en adéquation avec les métiers exercés et leur projet professionnel. Chacun d'entre eux sera suivi à la fois par un parrain au sein de l'EPN et un parrain issu d'une entreprise locale. Dans le même temps, ces recrutements de 2 000 jeunes en emplois d'avenir permettront aux animateurs aujourd'hui en exercice dans ces espaces d'acquérir de nouvelles compétences qui seront valorisées dans leur parcours professionnel. **Des discussions sont en cours avec les organisations professionnelles pour le recours aux emplois d'avenir du secteur marchand** pour certains métiers du numérique (services numériques à la personne).

4. Renforcer les actions de sensibilisation et d'information

Les métiers du numérique sont encore mal connus des jeunes et souffrent, souvent, d'un déficit d'image en dépit de la familiarité des nouvelles générations avec les équipements informatiques.

- ▶ France Télévisions contribuera par ses offres de programmes à l'antenne et en ligne, à la culture numérique des Français comme à la réflexion générale autour des nouvelles pratiques sociétales liées à l'usage croissant d'Internet et des outils numériques. Les modalités de sa participation seront précisées dans le courant de l'année 2013.

AXE 2 : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS ENTREPRISES GRÂCE AU NUMÉRIQUE

La France doit, avec ses partenaires européens, œuvrer au renforcement de la compétitivité de l'industrie du numérique et promouvoir une offre de services et de contenus assise sur des infrastructures de qualité.

1. Faire émerger des entreprises numériques de rang mondial

Accroître la visibilité de l'écosystème "numérique" français grâce à la création de quartiers d'activités numériques

- **Des quartiers numériques locaux seront identifiés ou créés dans 15 villes ou territoires** pour soutenir la diversité de la création numérique française.

Ces quartiers numériques seront labellisés et bénéficieront d'une exposition majeure au plan international. Les projets auront pour objet de rassembler dans une même zone géographique enseignement supérieur, formation à destination de "décrocheurs", recherche, incubation de jeunes entreprises innovantes, pépinière de PME, centres d'innovation de grandes entreprises, espaces partagés de travail, espaces événementiels, plateforme de fabrication décentralisée, agences de design, fonds de capital-risque, etc. Ces quartiers seront mis en réseau et garantiront un accès facilité à tous les services dont ont besoin les différents acteurs de la filière numérique et notamment une présence des services publics de soutien à l'innovation.

Les quartiers numériques seront associés à un programme d'excellence visant à identifier et à mieux accompagner les entreprises numériques à fort potentiel mondial. Un pilote dénommé "Ambition logicielle" a été confié à l'AFDEL et à l'Inria.

- En concertation avec les élus franciliens, **un premier "quartier numérique" sera lancé d'ici la fin de l'année à Paris ou en proche banlieue** pour offrir une vitrine au dynamisme du tissu numérique national.
- Ces quartiers et l'économie numérique française disposeront de vitrines à l'international et de facilités d'hébergement par l'implantation de "French Digital Houses" dans les principaux lieux d'innovation numérique dans le monde, à commencer par la Silicon Valley.
- Enfin, le Gouvernement appuiera les entreprises de ce secteur prioritaire dans leurs démarches à l'international grâce à l'action de ses services économiques et de son opérateur Ubifrance.

Investir dans des technologies stratégiques pour les services numériques de demain

Tous les instruments de l'action publique, du soutien à la recherche à celui du financement de l'innovation et de la fiscalité, sont et seront sollicités pour soutenir les entreprises innovantes et leurs créateurs, en France et sur les marchés à l'international.

L'objectif du Gouvernement est de positionner la France parmi les leaders mondiaux sur plusieurs technologies stratégiques, afin de faire émerger des entreprises de rang mondial.

- **150 M€ d'aides à la recherche et au développement seront mobilisés dans le cadre du programme d'investissements d'avenir pour développer particulièrement cinq technologies stratégiques pour les services numériques de demain :**

- les objets connectés et intelligents et les logiciels embarqués, qui sont un domaine d'excellence pour les entreprises françaises et occuperont une place croissante dans l'économie numérique, notamment via leur application à la robotique, qui fera l'objet d'un plan de soutien spécifique qui sera présenté en mars prochain ;

- les technologies de calcul intensif et leur application à la simulation numérique dans les entreprises, essentielles pour la conception de systèmes complexes ;
- l'informatique en nuage maîtrisée ;
- les technologies d'exploitation massive des données toujours plus nombreuses collectées par les services numériques ("big data") ;
- la sécurité des systèmes d'information, prérequis indispensable pour les autres services.

De plus, la politique d'achats innovants de l'État, inscrite dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi vise à mobiliser l'achat public pour encourager les entreprises de croissance innovantes. Elle concernera particulièrement les entreprises innovantes du secteur du numérique.

Structurer la filière du numérique

Le Gouvernement souhaite s'appuyer sur l'expérience et les besoins des acteurs du secteur pour définir les mesures susceptibles de développer notre pays.

À cet effet, le Gouvernement a installé le 18 janvier 2013 un nouveau Conseil national du numérique qui le conseillera sur tous les sujets relatifs au numérique.

De plus, le Conseil national de l'industrie, installé le 5 février, a vocation à déterminer les actions concrètes qui peuvent renforcer les industries nationales dans la compétition mondiale. Cette approche globale sera également déclinée dans le secteur numérique, avec la conclusion en 2013 d'un contrat de filière pour l'industrie du numérique.

2. Favoriser la recherche et l'innovation dans le domaine du numérique

Organiser et concentrer la recherche publique

La recherche publique française, regroupée au sein de l'alliance de recherche thématique Allistene, est reconnue comme étant au meilleur niveau mondial. Elle doit être également mobilisée au bénéfice de la compétitivité dans le domaine numérique.

- Il est demandé aux acteurs français de la recherche de proposer, d'ici l'été 2013, **des initiatives thématiques stratégiques**, permettant de structurer dans la durée leurs actions en particulier sur les cinq sujets identifiés comme stratégiques (Internet des objets, calcul intensif, informatique en nuage, exploitation massive de données, sécurité), en cohérence avec l'élaboration de l'Agenda stratégique de recherche. Cette structuration permettra de mobiliser de manière plus efficace les programmes de soutien et de financement.

Promouvoir le développement des usages : un laboratoire à projets numériques au ministère de l'économie numérique

- Pour expérimenter des projets numériques innovants et développer les usages numériques des Français, **le ministère de l'économie numérique se dotera d'ici fin 2013, d'un laboratoire à projets numériques, qui travaillera en liaison étroite avec les collectivités territoriales et avec le laboratoire d'innovation publique prévu par le CIMAP du 18 décembre 2012**. La ministre chargée de l'économie numérique proposera en ce sens une modification des missions et de la dénomination de la Délégation aux usages de l'Internet.

3. Garantir l'appropriation du numérique par l'ensemble de l'économie

Le financement de la "numérisation" des PME et des ETI grâce à une enveloppe de prêts de 300 M€

Le numérique transforme tous les secteurs économiques et engendre des gains de compétitivité décisifs. En l'absence de politique industrielle ces dix dernières années, les entreprises françaises et notamment les PME sont encore en retard dans l'adoption des nouvelles technologies par rapport à nos partenaires.

- Afin d'encourager les investissements des PME et des ETI dans des outils susceptibles de les rendre plus compétitives, **le Gouvernement mobilisera 300 M€ de prêts bonifiés destinés à financer l'investissement des entreprises engagées dans des projets structurants de déploiement de solutions numériques.**

Ces prêts seront consentis par la Banque Publique d'Investissement, soutenue par le Commissariat général à l'investissement. Ils permettront une modernisation des entreprises, par un enrichissement numérique du produit ou du processus de production.

Les PME françaises pourront ainsi bénéficier d'une aide pour moderniser leur activité et tirer profit des nouveaux outils numériques.

Le soutien à la transition numérique des TPE

- Pour les TPE, le Gouvernement activera plusieurs mécanismes de soutien :
 - le **programme Transition numérique** s'appuiera sur les réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres des métiers et de l'artisanat pour mailler le terrain de conseillers "numérique" pour accompagner les entreprises ;
 - les **contrats d'objectifs et de moyens** qui lieront l'État, les Régions et les chambres consulaires prévoient des engagements chiffrés des réseaux consulaires, sous contraintes de ressources, pour accompagner les TPE dans l'appropriation des usages du numérique.

4. Doter la France des infrastructures du XXI^e siècle

Le Gouvernement a pleinement pris conscience de la nécessité de préparer l'avenir de nos concitoyens, de nos territoires et de nos entreprises. Un investissement massif dans les infrastructures à très haut débit est désormais nécessaire ; il fait partie des priorités du quinquennat.

La couverture intégrale de la France en très haut débit d'ici à dix ans

- **Conformément à l'objectif fixé par le Président de la République, la France sera intégralement couverte en accès très haut débit d'ici à dix ans.**

Un plan précis et ambitieux permettra de réaliser cette couverture en partenariat avec les opérateurs de télécommunications et les collectivités locales.

Le déploiement des réseaux à très haut débit renforcera la compétitivité de notre pays en améliorant l'offre de services pour nos entreprises et les particuliers. Il constituera également un outil majeur et structurant pour l'aménagement des territoires et sera un des grands chantiers de la prochaine décennie, avec un investissement total de 20 milliards d'euros et la création de plus de 10 000 emplois directs.

L'investissement public (État et collectivités, subvention et part rentabilisable auprès du client) représentera 4,3 Md€ d'engagements entre 2013 et 2017. Les opérateurs et les collectivités pourront accéder aux financements à partir d'avril 2013. Enfin, le raccordement des principales zones d'activités économiques, sites publics et établissements scolaires sera traité en priorité.

Pour encourager et encadrer les déploiements des opérateurs et soutenir l'harmonisation des initiatives des collectivités territoriales, le Gouvernement a décidé de pérenniser une structure de pilotage du déploiement des réseaux très haut débit. Il a également décidé de confier à une personnalité reconnue, qui rendra ses conclusions avant la fin 2014, une mission visant à préciser les conditions et le calendrier de l'extinction du cuivre.

Enfin, le ministère du travail, l'organisme paritaire collecteur agréé de la construction (Constructys) et les organisations professionnelles représentatives de la filière fibre optique ont lancé le 19 février 2013 une étude prospective pour identifier les besoins en main d'œuvre et élaborer un plan d'action.

Parallèlement au déploiement de la fibre, le Gouvernement encouragera le déploiement du très haut débit mobile (4G), qui pourra être une alternative utile à la fibre dans certains territoires extrêmement enclavés, et la réutilisation des fréquences disponibles.

L'investissement financier majeur du Gouvernement et la mise en place d'un pilotage renforcé permettront de garantir qu'en 2022, 100% de la population et du territoire national seront couverts en très haut débit, très majoritairement en fibre optique jusqu'à l'abonné.

Une attention plus particulière portée à la gestion des fréquences et à la prévention en matière d'exposition aux ondes

Le développement des usages numériques sur les réseaux hertziens (mobile, TNT, etc.) soulève des enjeux industriels importants quant à la bonne utilisation de la ressource en fréquences, qui souffre aujourd'hui d'un trop grand cloisonnement entre les domaines d'utilisation du spectre. Cette évolution des usages entraîne dans le même temps des inquiétudes croissantes de nos concitoyens sur le plan sanitaire (exposition aux ondes).

- En s'appuyant sur l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation (ANSES), le Gouvernement entend mettre en place une gestion à la fois plus transparente et efficace des fréquences et renforcer l'information du public ainsi que la prévention en matière d'exposition aux ondes sur la base des travaux conduits par François Brottes. Le Parlement sera associé à ces évolutions, qui pourront donner lieu à des dispositions législatives.

Le numérique sera mobilisé pour accompagner la transition écologique

Les technologies numériques doivent permettre de mieux utiliser les ressources naturelles et les espaces, notamment dans les domaines de la gestion des réseaux ("réseaux électriques intelligents", "smart metering"), de la gestion intelligente des bâtiments, de la ville intelligente ou encore de l'optimisation des systèmes de transports.

Le programme des investissements d'avenir a permis de financer plusieurs briques de démonstration technologiques dans le domaine des réseaux électriques intelligents. L'enjeu aujourd'hui est le déploiement des technologies développées et l'expérimentation sur des territoires ciblés. Des financements (de l'ordre de 10 M€ issus du programme dédié au "smart grids" au sein des investissements d'avenir) seront fléchés sur le développement des logiciels, objets et équipements connectés en matière d'économie d'énergie.

Mettre à niveau nos infrastructures et capacités de cyber-défense

Il est essentiel de garantir la souveraineté de notre pays en matière de **sécurité des réseaux et des systèmes informatiques**, d'accès à la puissance de calcul intensif, de capacités de stockage des données. Le Gouvernement a commencé à agir sur ce sujet, en se dotant de la capacité de diligenter des audits de sécurité sur les réseaux de communications électroniques, mais souhaite aller plus loin.

- Pour cela, la France va renforcer ses capacités de cyberdéfense et de protection de ses infrastructures vitales. La démarche engagée sera détaillée par le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.
- Un soutien sera apporté au développement de filières françaises pour la fourniture des services numériques stratégiques pour notre nation. Ainsi, **un appel à projets sera lancé avant l'été par le Commissariat général à l'investissement pour la sécurisation des systèmes d'information en mobilité** (tablettes et mobiles).
- Un volet sécurité des systèmes d'information sera intégré à toutes les formations supérieures aux métiers du numérique.

AXE 3 : PROMOUVOIR NOS VALEURS DANS LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUES

1. Mobiliser les outils numériques pour lutter contre l'exclusion

L'enjeu est de permettre à tous les citoyens, quel que soit leur âge, leur parcours et leur lieu de vie, d'accéder et de se familiariser avec les possibilités offertes par les technologies numériques.

Dynamiser la recherche d'emploi et développer la formation continue sur le numérique

L'État modernisera les outils actuels pour la recherche d'emploi afin de faciliter la mise en relation d'employeurs et de demandeurs d'emploi.

- Dès la mi-2013, une plateforme d'agrégation des offres et des CV des demandeurs d'emploi sera accessible aux partenaires de Pôle Emploi et avant fin 2014, ces données seront publiquement accessibles.

Cette ouverture permettra une meilleure mise en relation des offres et des demandes, tout en simplifiant la gestion pour les employeurs et les demandeurs d'emploi.

- Parallèlement, le Gouvernement généralisera la délivrance de certificats diplômants sur l'utilisation de l'informatique et d'internet (notamment le C2i) pour les personnes en emploi les moins diplômées et les demandeurs d'emploi.

Offrir l'accès au numérique pour tous avec les Espaces Publics Numériques

Les milliers d'Espaces Publics Numériques disséminés sur le territoire jouent un rôle clé dans l'adoption des outils numériques pour les personnes qui n'ont pas d'ordinateur, de tablette ou de smartphone. Ce sont aussi des lieux qui développent la vie locale avec les citoyens, les élus, les écoles et les entreprises. L'objectif du Gouvernement est de faire de ces lieux un espace d'appropriation du numérique où trouver des conseils et des outils pratiques. Les collectivités locales, qui financent ces espaces, joueront un rôle majeur pour les adapter aux besoins de leurs territoires.

- À cette fin, les effectifs des Espaces Publics Numériques seront renforcés grâce à la mobilisation de 2000 emplois d'avenir pour accompagner les usagers et améliorer leur formation.

De plus, en concertation avec les organismes responsables des EPN, une phase d'expérimentation sera lancée en 2013 pour développer des services innovants dans certains EPN, d'une part autour des usages mobiles, d'autre part autour des "fab labs", ateliers de fabrication numérique équipés de machines permettant de réaliser des objets. Dans ces espaces enrichis, les particuliers curieux et les inventeurs pourront façonner, programmer et tester des concepts à faible coût pour ensuite créer des entreprises innovantes.

2. Protéger notre souveraineté et établir un environnement de confiance pour nos concitoyens

Rétablir notre souveraineté fiscale

Le rapport sur la fiscalité du secteur numérique remis en janvier au Gouvernement a souligné les pratiques d'optimisation fiscale de certains acteurs du numérique et la difficulté d'appliquer les dispositifs existants à ces entreprises.

La protection de notre souveraineté passe par l'application de la loi française à tous les produits et services utilisés en France.

► Pour cela, le Gouvernement souhaite :

- pousser à la reconnaissance de l'établissement stable virtuel dans les conventions OCDE ;
- promouvoir, à l'échelle européenne, la mise en place d'une assiette consolidée d'impôts sur les sociétés pour les prestataires de services électroniques. Un guichet unique d'IS pourrait être proposé à nos partenaires, à l'image du guichet unique de TVA qui s'appliquera à partir de 2015 ;
- étudier, sur la base de la concertation qui a été demandée au Conseil national du numérique et qui s'achèvera avant l'été, l'opportunité d'introduire des dispositions relative à la fiscalité du numérique dans le projet de loi de finances pour 2014.

En matière de TVA, la France exigera de ses partenaires européens un strict respect du calendrier concernant la mise en place du "mini-guichet" européen, qui doit permettre, dès 2015, de taxer la consommation de services en ligne dans l'État du consommateur.

Une loi sur la protection des droits et libertés dans le monde numérique

L'internet est un espace de liberté sans équivalent. Il nourrit notre démocratie et constitue un élément déterminant de l'innovation technologique et industrielle dont notre économie a besoin. Il a aussi fait apparaître de nouveaux risques ou inégalités envers les personnes, en facilitant l'exposition de la vie privée ou lorsque certains acteurs essayent de limiter l'accès de tous à tous les contenus.

Parce qu'il permet d'agir en déconnexion avec les territoires géographiques et les circonscriptions d'action publique, l'avènement d'internet exige d'adapter les modalités d'exercice et de protection des libertés individuelles.

► Le Gouvernement consolidera la protection des libertés fondamentales sur internet. **Un projet de loi sur la protection des droits et libertés numériques sera proposé au Parlement début 2014 au plus tard.**

Le Gouvernement souhaite renforcer l'effectivité des droits des personnes vis-à-vis des fichiers contenant leurs données personnelles. À cette fin, il accordera une place et des pouvoirs plus importants à la CNIL pour établir un environnement de confiance pour nos concitoyens dans l'utilisation des outils numériques. En tenant compte de l'environnement juridique européen, de nouveaux droits pourraient être accordés, comme la possibilité d'actions collectives en cas d'atteinte aux données personnelles ou le droit à l'oubli. Une attention particulière sera portée à la protection des mineurs et à leur sensibilisation aux enjeux du numérique.

De plus, le Gouvernement prendra de nouvelles initiatives dans l'encadrement des traitements de données régaliens en matière de sécurité, de justice et de protection des intérêts fondamentaux de la Nation. Afin de garantir l'équilibre entre la protection générale des citoyens et l'exercice de leurs droits individuels, il renforcera les bases législatives de ces fichiers, élargira les possibilités d'accès direct de chacun aux données nominatives le concernant et facilitera leur mise à jour à partir des décisions judiciaires. Il sera particulièrement attentif aux conditions de consultation des fichiers d'antécédents judiciaires dans le cadre des enquêtes administratives.

Enfin, le Gouvernement introduira des dispositions législatives si, après l'avis du Conseil national du numérique sur la neutralité de l'internet, un manque juridique est constaté pour la protection de la liberté d'expression et de communication sur internet. Ces dispositions viendraient compléter celles existantes du code des postes et communications électroniques conférant à l'Arcep la mission de garantir la neutralité des réseaux dans le cadre de sa mission générale de régulation et de règlement de différends entre opérateurs et fournisseurs de services de communication au public en ligne. Enfin, il sera proposé de renforcer les compétences de l'Arcep en matière de mesure de la qualité de service des réseaux de communication électronique.

► Le Gouvernement luttera contre la diffusion d'appels à la haine sur l'internet, en particulier sur les réseaux sociaux, en améliorant le signalement de ces propos pour prendre en compte toutes les provocations à la haine, qu'elles soient commises en raison de l'origine, de l'appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité sexuelle ou du handicap.

Défendre notre souveraineté et protéger les droits des personnes

Au-delà des libertés fondamentales, une partie des nouveaux services proposés sur internet s'appuie sur une valorisation commerciale du profilage des internautes notamment à des fins publicitaires, à leur insu, et sans aucun partage des bénéfices générés. Face à ces nouveaux enjeux, les pouvoirs publics souhaitent lancer une réflexion sur les conditions de l'exploitation économique des données personnelles et les conséquences au regard des droits des personnes.

- Dans les négociations européennes en cours, le Gouvernement s'opposera à tout nivellement par le bas de la protection des personnes.

Renforcer la lutte contre la cybercriminalité dans le respect de nos valeurs

- Le Gouvernement renforcera les outils de lutte contre la cybercriminalité. Dans cette perspective, un groupe de travail a été créé par le ministère de la justice et le ministère de l'intérieur, en association avec le ministère de l'économie numérique, rassemblant des professionnels et des experts en matière de cybersécurité pour adapter l'arsenal juridique français (notamment les procédures), mieux coordonner et mutualiser l'action des différents services, adapter les stratégies d'enquête et renforcer la sensibilisation des citoyens sur les risques liés à Internet.

Ses conclusions sont attendues au printemps 2013 et s'inscriront dans le cadre des réflexions européennes engagées dans le même sens.

3. Définir un nouveau pacte numérique pour la diffusion de la culture

Les créateurs et les industries culturelles françaises ont un rôle clé à jouer dans l'économie numérique, où les contenus sont essentiels. Le Gouvernement a engagé une politique active dans ce domaine, en soutenant le développement de l'offre légale en ligne par une politique volontariste d'aide à la création, à la numérisation et à la diffusion, et en favorisant l'émergence d'un environnement favorable au développement numérique des industries culturelles, grâce notamment à des actions au plan national mais aussi européen et international en matière de fiscalité et de droit d'auteur, ainsi qu'à la recherche d'une régulation adaptée.

Le ministère a également confié une mission à Pierre Lescure, chargée de faire des propositions pour favoriser la création et la diffusion des œuvres culturelles dans le monde numérique. Elle rendra ses conclusions à la fin du premier trimestre 2013.

Par ailleurs, le ministère de la culture et ses établissements publics sont résolument engagés dans la mise en ligne de leurs contenus culturels, s'appuyant notamment sur d'ambitieux programmes de numérisation des œuvres audiovisuelles, cinématographiques, ou encore de fonds conservés dans les bibliothèques, aux Archives ou dans les musées. Ces programmes permettront de valoriser et de rendre plus accessible notre patrimoine, mais aussi de favoriser l'accès aux contenus culturels publics, en proposant, notamment, des modes complémentaires de visite et d'accès au patrimoine culturel public.

- Cet effort se poursuivra dans le cadre des investissements d'avenir avec la finalisation de deux nouveaux projets : le musée Picasso virtuel et la réédition en format numérique des livres indisponibles du XX^e siècle.

4. Moderniser l'action publique grâce au numérique

Le numérique peut être une formidable opportunité pour la modernisation de l'action publique : il peut permettre de renforcer l'efficacité et l'accessibilité des services publics et de promouvoir de nouvelles formes de citoyenneté. Le Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) a posé les bases d'une stratégie pour l'administration numérique, pour simplifier la vie des usagers, faire évoluer des systèmes d'information de plus en plus complexes, améliorer l'efficacité de l'action publique et transformer la relation de la puissance publique avec les citoyens.

Le numérique est pleinement utilisé pour mettre en œuvre les décisions du Pacte de compétitivité et du CIMAP du 18 décembre en matière de simplification des démarches administratives des entreprises (Déclaration sociale nominative, formalités à l'export, portail unique des aides aux entreprises, etc.).

De plus, de nouveaux services pratiques seront conçus pour les terminaux mobiles des usagers (particuliers et entreprises), selon des formats standards et ouverts. L'utilisation de logiciels libres sera encouragée dans l'administration.

- ▶ Sur la base d'une proposition du Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP) et d'une concertation large, le Gouvernement présentera d'ici juin son **plan d'action pour le développement de services d'identité numérique** sécurisés et respectueux de la vie privée, pouvant être déployés dès 2014. Ces services interopérables faciliteront les démarches en ligne des citoyens avec les administrations et les entreprises et consolideront la confiance des utilisateurs.
- ▶ Enfin, le SGMAP engagera **l'étape II de la politique d'ouverture des données publiques** dans un esprit de libertés publiques, de stimulation de l'innovation économique et sociale et de modernisation de l'action publique : organisation de 6 débats thématiques en 2013 sur l'ouverture des données de santé, d'éducation, de dépenses publiques, du logement, de l'environnement et des transports ; création en lien avec les collectivités locales d'un répertoire des données ouvertes sur data.gouv.fr ; etc. Dès 2013, le Gouvernement se rapprochera du "Partenariat pour un Gouvernement ouvert" auquel adhèrent déjà 47 États pour étudier les conditions de l'adhésion de la France.

5. Mobiliser le numérique pour moderniser l'offre de soins

Le Gouvernement souhaite tirer parti des perspectives offertes par le numérique en termes d'organisation, d'information des patients et de collaboration des professionnels. Le numérique doit aussi contribuer à l'adaptation de notre système de santé aux défis d'avenir et à la lutte contre les inégalités de santé. La stratégie nationale de santé récemment annoncée inclut donc la mobilisation des outils numériques.

En particulier, l'objectif du Gouvernement est de moderniser l'offre de soins au sein des établissements de santé, mais aussi en dehors de l'hôpital, en généralisant l'usage d'outils numériques par les hôpitaux et les professionnels de santé, et en permettant un accès facilité des usagers aux services de notre système de santé.

- ▶ Deux programmes emblématiques participeront à la modernisation de l'offre de soins dans le cadre de la médecine de parcours :
 - **"Hôpital numérique"**, un plan à cinq ans qui doit améliorer, grâce aux systèmes d'information, la coordination, la qualité et la sécurité des soins ;
 - **"Territoire de soins numériques"** auquel 80 M€ seront consacrés dans le cadre des investissements d'avenir et qui permettra de partager et d'échanger l'information pour permettre une prise en charge coordonnée des patients dans et hors de l'hôpital tout au long de la chaîne de soins.

6. Répondre aux enjeux internationaux du cyberspace

Le Gouvernement est engagé dans un dialogue au niveau européen et international pour promouvoir un espace numérique pacifié, respectueux des droits fondamentaux, au service du développement, de la croissance et de l'emploi. Le numérique est pour l'action internationale de la France un enjeu d'influence économique et un axe primordial de son rayonnement.

La France défendra activement la liberté d'expression sur Internet comme partout dans le monde.

Elle continuera à promouvoir l'idée selon laquelle tous les droits fondamentaux doivent bénéficier des mêmes protections et garanties sur Internet que dans le monde réel, tout en rappelant aux intermédiaires techniques leurs responsabilités face aux contenus pouvant constituer des atteintes à ces droits.

- ▶ À cette fin, **le Gouvernement contrôlera l'exportation des outils de surveillance et de contrôle d'internet**. La France a déjà proposé à ses partenaires européens que l'exportation de tels outils soit soumise à autorisation en les inscrivant sur la liste des matériels contrôlés au titre de la réglementation européenne relative aux biens à double usage, et le Gouvernement français y travaille activement.
- ▶ **La France contribuera à rééquilibrer de la gouvernance mondiale de l'internet** en veillant à inclure toutes les parties prenantes de la société française, dont le secteur privé, la société civile et le monde académique.
- ▶ La France continuera d'œuvrer pour le développement et la valorisation de l'usage du Français dans le domaine du numérique et en particulier sur Internet, en cohérence avec le plan d'action pour la Francophonie adopté par le Gouvernement.
- ▶ L'État engagera enfin une réflexion stratégique nationale sur les partenariats avec les pays en développement pour répondre aux nouveaux défis et bénéficier des nouvelles opportunités du numérique, dans la prolongation des Assises du Développement organisées en 2013.

CONCLUSION

Le présent relevé de conclusions n'est pas exhaustif des mesures conduites par les différents ministres dans le domaine du numérique. Le plan d'action complet a vocation à être mis en ligne sur le site www.gouvernement.gouv.fr dans les prochains jours. Le public aura la possibilité de suivre les avancées dans la mise en œuvre de la feuille de route.

Par ailleurs, un deuxième séminaire gouvernemental sera organisé en 2014 pour prendre acte des avancées et tracer de nouvelles perspectives.